

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 655

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Mme Bonard-Chaillet

Notre collaboratrice, Mme Susanne Bonard, membre du Comité de notre journal, comme du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage, dont elle rédige le *Bulletin de presse*, et l'une des meilleures inspiratrices du mouvement suffragiste vaudois, vient d'avoir le chagrin de perdre à Lausanne sa mère âgée de 75 ans.

Tous ceux qui ont connu et admiré le bel esprit d'équipe animant cette famille de journalistes, à la fois si bien doués, et si consciens de l'importance de leur mission, savent que Mme Bonard fut pendant bien des années une collaboratrice précieuse pour son mari, lorsque, renonçant à l'enseignement dans lequel elle avait également débuté, il créa l'Agence télégraphique vaudoise. Cette collaboration, ses deux filles l'ont continuée dès leur jeune âge, puis lorsque la maladie interrompit l'activité de leur mère, y apportèrent le même talent et la même compréhension des tâches du journaliste. Tous nos lecteurs s'associeront donc certainement à nous pour dire à Mme S. Bonard, comme à Mme Odette Bonard sa sœur, et comme au vétéran respecté de la presse vaudoise qu'est leur père, M. Arnold

Bonard, un féministe de vieille roche, toute leur sympathie attristée.
E. Gd.

Mme Ad. Favrod-Coune

Les Unions des Femmes du canton de Vaud ont perdu, le 24 janvier, Mme Adeline Favrod-Coune, ancienne présidente de l'Union de Château-d'Oex. Des troubles circulatoires suivis d'une amputation avaient ralenti l'activité de Mme Favrod-Coune, qu'on ne voyait plus dans les assemblées annuelles.

C'était une belle personnalité qui, dans ce Pays d'En haut qu'elle cherchait, a joué un rôle tout en faveur au service de la communauté. Elle a présidé l'Union locale pendant de longues années, faisait partie du comité de dames de l'Hôpital du Pays d'En haut, du comité de la Croix-Rouge, de la Ligue contre la tuberculose, de l'œuvre locale de secours aux vieillards. Elle était vice-présidente du Conseil de l'Eglise libre du Pays d'En haut et présidait la caisse d'industrie fondée par sa famille pour venir en aide, pendant leur apprentissage, à des jeunes gens et des jeunes filles de la localité. Calme, pénétrée, réfléchie, elle faisait bien tout ce qu'elle faisait et a su accepter l'épreuve avec un courage et une vaillance qui augmentaient encore son autorité.

Rentrant chez elle le 23 janvier, Mme Favrod-Coune glissa sur la glace, s'alita, et s'endormit paisiblement durant la nuit. S. B.

Ce projet fut transmis au Secrétariat romand de l'Association suisse pour le service domestique, qui l'étudia en collaboration avec une Commission composée des déléguées des principales associations féminines genevoises. Bien vite, cette Commission se rendit compte qu'il était préférable d'adopter une réglementation plus souple que celle offerte par une loi, et elle se ralliait à l'idée du contrat-type de travail. Le contrat-type genevois qui est basé sur le contrat zurichois est entré en vigueur en mai 1938. La Commission n'avait toutefois pas terminé sa tâche ; il lui fallait encore faire connaître le contrat aux intéressés, travail assez ardu, car l'opinion publique n'avait pas été préparée par une campagne préalable comme cela a été le cas dans les autres cantons.

Le contrat-type fut publié dans la *Feuille des Avis officiels*, des communiqués nombreux furent insérés dans la presse ; un exemplaire du contrat fut envoyé à tous les chefs de ménage occupant une ou plusieurs employées de maison, de nombreux exemplaires ont été distribués et sont encore distribués par l'Office cantonal de placement, les bureaux de placement, le Greffe du Tribunal des Prud'hommes, l'Office cantonal de conciliation, etc., etc.

Il est fort difficile de se rendre compte du résultat de toute cette propagande et de la mesure dans laquelle le contrat est observé. Ce qui est certain, pourtant, c'est que maîtresses de maison et employées connaissent l'existence de cette réglementation. On peut espérer que les dispositions de ce contrat étant mieux observées, une amélioration des conditions de travail se produira dans un avenir pas trop lointain.

A Zurich

Depuis 1939, la Commission zurichoise pour le service domestique possède son propre secrétariat et les consultations qui y sont données sont le meilleur moyen de faire connaître le contrat-type de travail. La plupart des demandes qui lui sont adressées se rapportent au délai de congé, aux vacances, aux loisirs, au paiement du salaire ; presque toujours la réponse à ces questions se trouve dans les dispositions du contrat-type. Le secrétariat est aussi appelé à préciser le sens de telle ou telle disposition du contrat paraissant parfois peu claire. Le contrat-type n'a pas aggravé les relations entre patronnes et employées, au contraire, il les a rendues plus faciles.

Le contrat-type n'est valable que dans les villes de Zurich et Winterthour mais il arrive de plus en plus fréquemment que des employeurs habitant d'autres communes se soumettent volontairement à ses dispositions.

(Communiqué par l'Association suisse pour le service domestique).

Service complémentaire féminin (Suite de la 1^{re} page.)

La poste de campagne ...

... située dans une vieille salle d'école, où un buste poussiéreux de Pestalozzi nous regarde avec étonnement, nous montre quelques SCF au travail au milieu de leurs camarades masculins. Leur tâche consiste à faire suivre au destinataire toutes les lettres arrivées après la fin de son service. Travail immense, on s'en doute, pour retrouver son adresse civile, vérifier le port, etc. Une autre équipe, que nous n'avons pas vue, est préposée au service des « raccordages des paquets », arrangeant et retapant toutes ces

boîtes et cartons « souffrants » et y réussissant, paraît-il, admirablement ! Après un temps d'essai de trois semaines, ces jeunes filles, qui occupent dans la vie civile les professions les plus différentes, remplissent leur fonction à l'entière satisfaction de leurs chefs, et on peut aisément se figurer de quelle importance serait ce personnel féminin en cas de mobilisation générale...

* * *

Ce ne sont certes pas là, de beaucoup, les seuls groupes qui occupent des SCF, et tous ont un besoin urgent de leur concours. Rapelons ici que les diverses catégories sont, avec la défense contre avions dont nous venons de parler, le service de santé (infirmières, laborantines, samaritaines, conductrices), le service des communications (téléphonistes, chiffre, radiotélégraphie, chiens de guerre, pigeons voyageurs), le service administratif (secrétaire, correspondantes, aides-fourrées), le service social (chefs de groupes et de canonnements, aides pour Foyers de soldats, service social dans les E.S.M., bibliothécaires, aides dans les camps de réfugiés). Le colonel Vaterlaus a encore insisté sur le fait que les services qui ont le plus grand besoin de l'aide féminine sont ceux de l'administration et de l'assistance. De son côté, le service d'internement et d'aide pour les émigrés manque de personnel : et une belle mission s'offre ainsi à bien des femmes et des jeunes filles, si... s'il s'en trouve encore qui ne remplissent pas déjà une tâche pour la communauté, soit dans la DAP, soit dans le Service civil, soit dans celui des sinistres de guerre, ou tout simplement dans leur famille en remplacement du mari ou du père mobilisé !

Un appel chaleureux a été adressé aux chefs d'entreprises afin qu'ils ne s'opposent pas à la demande de leur personnel féminin qui voudrait s'engager dans le SCF ; si le chiffre suffisant est atteint, on ne demandera pas plus de trois à quatre semaines de service, et nous ne pouvons qu'appuyer cette revendication, que nous pouvons qualifier de droit de la femme, égal à celui de l'homme, d'exprimer son patriotisme. En ce qui concerne l'organisation intérieure, nous pensons que tous les

Cliché du Service de presse du S.C.F.



Un atelier du S.C. de nettoyage et d'assortiment des uniformes.

Mme Auguste Blondel

De son côté, l'Union des Femmes de Genève, qui a déploré de nombreux deuils ces derniers mois, a perdu un de ses membres anciens et fidèles en la personne de Mme Blondel. Celle-ci, en effet, était membre de cette Société depuis bien des années, et d'autre part, sauf erreur, fondatrice du Lycée genevois. Elle avait été aussi une abonnée de la première heure de notre journal, manifestant de la sorte tout son intérêt pour les activités féminines dans sa ville.

Femme de haute culture, aimable et lettrée, elle s'est occupée, en plus des œuvres philanthropiques et de l'activité sociale qui lui tenaient à cœur, de travaux artistiques : c'est à elle que l'on doit, dans la publication intitulée *Nos anciens*, une remarquable étude sur l'histoire de la dentelle et les collections que possède Genève en ce domaine. Nous exprimons ici tous nos regrets pour leur deuil à ses enfants, M. et Mme Louis Blondel, dont nous connaissons la sympathie pour la cause féministe. M. F.

Mme Camilla Landi

Tant de deuils se sont succédé récemment dans les milieux féminins que nous avons dû laisser passer, sans saluer la mémoire de cette remarquable artiste, le décès de Mme Camilla Landi, dont les dons rares de musiciennes et la voix émou-

vante sont restés dans la mémoire de tous ceux qui l'entendent participer à presque toutes les grandes exécutions de musique sacrée en Suisse, il y a plus de trente ans de cela. On prête à ce sujet au maître récemment disparu, lui aussi, Otto Barblan, ce jugement définitif : « Il est possible de chanter aussi bien que Camilla Landi, mais il est impossible de chanter mieux ».

Barblan fut aussi parmi les membres des temps héroïques de l'Union des Femmes de Genève, aux séances de laquelle nous nous souvenons de l'avoir parfois rencontrée. Notre collaboratrice, Mme H. Naville, a bien voulu nous communiquer les vers ci-après dédiés à l'âme tutrice de cette artiste de grand envol :

Ainsi donc Camilla Landi
N'est plus sur notre pauvre terre.
Après Barblan elle a franchi
La porte sombre du mystère.

A ses accents si passionnés,
A son ardeur inassouvie,
Ne pouvait-on pas deviner
Qu'intense était sa nostalgie !

Aujourd'hui elle a résolu
Toutes les questions angoissantes ;
Au chœur merveilleux des élus
Elle a mêlé sa voix puissante.

Quand « ils » auront trouvé un seul argument valable, mais un vrai, contre le suffrage féminin, je consentirai alors à n'être plus féministe. S. B.



DE-CI, DE-LA

Les femmes dans les Commissions.

L'on nous informe de Neuveville que le Groupe suffragiste local a abouti dans ses démarches pour faire entrer un deuxième membre féminin à la Commission de l'école primaire. Il ne reste qu'à souhaiter que la porte soit vite ouverte à une femme également dans la Commission de l'école de commerce, puisque l'enseignement de cette école est destiné aux filles aussi bien qu'aux garçons.

Une femme Dr. honoris causa à l'Université de Berne.

Notre confrère, le Schw. Frauenblatt, nous apprend la bonne nouvelle que la Faculté de philosophie de cette Université vient de décerner ce titre, si rarement reconnu aux femmes, à Mme Dora Rittmeyer (St-Gall), pour ses recherches et ses travaux scientifiques et historiques sur l'orfèvrerie suisse, profane et religieuse. Que voilà un sujet d'art bien fait pour passionner une femme ! et comme nous comprenons que Mme Rittmeyer s'y soit consacrée, non pour obtenir un résultat, mais pour la joie pure de ce travail désintéressé ! Toutes nos meilleures félicitations l'accompagnent.

Succès féminins.

L'automne dernier, l'on a inauguré dans la salle des mariages de l'hôtel de ville de Lugano une décoration en fresques dues à l'artiste Rossetti Leins, et consacrées aux évocations, dans le cadre de paysages méridionaux, de la musique, de la famille, et du travail. Comme le rappelle notre confrère, la Berna, à qui nous empruntons ces détails, c'est la troisième fois, sauf erreur, en Suisse que des femmes sont chargées de décosse murales, et celles que nous mentionnons prennent ainsi leur place après celles d'Alice Bailly au Théâtre municipal de Lausanne et de Marg. Frey-Surbeck au Musée des Arts décoratifs de Berne. Et comme le dit aussi notre confrère, il y a encore bien des paroisses nées à décorer dans nos édifices publics !...

Reconstruction.

Nous trouvons dans le *Bulletin* de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles ce résumé d'un travail présenté dans une Union d'Australie sur les efforts que les femmes, et spécialement les jeunes, peuvent faire pour apporter une aide efficace à la reconstruction du monde de l'après-guerre. Ce sont :



Le Consommateur
soucieux de ses intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

- Prendre la résolution d'être bien informées des grandes questions actuelles.
 - Considérer avec sérieux le rôle vital et la responsabilité précise qui échoient à la femme dans l'ensemble de la communauté humaine.
 - S'intéresser avec plus d'acuité aux questions qui se posent.
 - Apprendre à développer et à fortifier le sens de la responsabilité sociale.
- ...Combien, ailleurs qu'en Australie, et chez d'autres femmes que des membres d'Unions chrétiennes, ces quatre principes gagneraient à être connus et médités!...

Le Questionnaire suédois

I

Ce fut lors de son avant-dernière visite que Mme Cedergren-Bernadotte, présidente des Unions chrétiennes de Jeunes Filles de Suède — et membre du Comité de l'Alliance universelle de ces Unions, ce qui nous vaut le plaisir de la voir à peu près une fois par an à Genève — nous l'apporta. Elle voulut simplement nous renseigner de la sorte, comme elle le fait régulièrement à chaque visite, sur une activité des femmes de son pays, qui avaient souhaité, en rédigeant ce questionnaire si soigneusement minuté et médité, pousser les Suédoises à réfléchir aux réformes qu'elles désiraient voir instaurer lors de l'après-guerre, et les engager de la sorte à travailler à leur réalisation. Cette idée intéressa plusieurs des auditrices suisses de Mme Cedergren, qui se dirent que, une tâche analogue devant forcément s'imposer également aux femmes de notre pays, il serait utile aussi de les y faire songer dès maintenant. Grâce au précieux concours de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, le « questionnaire suédois », ainsi que l'on a pris couramment l'habitude de le désigner, fut d'abord traduit du suédois en anglais, puis traduit de l'anglais en français et en allemand. Il fut étudié par divers Comités et personnalités féminines de chez nous, puis recommandé à l'attention de leurs membres par plusieurs de nos grandes Associations suisses, et notamment par l'Alliance de Sociétés féminines dans sa circulaire de décembre dernier.

Il ne s'agit donc pas, comme on nous l'a parfois demandé, d'une réponse à donner par nous, femmes suisses, aux Suédoises; et d'ailleurs notre mentalité, nos conditions de vie, notre organisation politique diffèrent sur certains points si sensiblement des leurs que les

Que les fleurs de Hirt sont donc belles!
4, rue de la Fontaine tél. 5.01.60

Papiers Peints DUMONT
19 B^e HELVETIQUE

avantages d'une réponse directe restent problématiques (que l'on songe, pour ne prendre que cet exemple, au fait qu'aucun chapitre du questionnaire suédois ne traite de la question des droits politiques des femmes, parce que ceux-ci sont depuis longtemps chose établie et courante, alors que chez nous, il ne serait pas possible de rédiger un document de cette ampleur sans toucher à ce problème). Non: ce que l'on cherche essentiellement, par une étude individuelle ou collective, c'est d'amener des femmes, le plus grand nombre possible de femmes, à envisager certains aspects de notre vie nationale contemporaine, sur lesquels elles n'ont pas une vue d'ensemble étendue, et à saisir ce qui, chez nous, fait encore défaut et devrait être amélioré ou créé. A songer aussi, et même surtout, aux transformations formidables qu'amènera l'après-guerre; et à nous préparer à l'inéuctable nécessité de les admettre, sans tenter vainement de nous camoufler à des coutumes désuètes ou à des institutions vieillies, sans nous bercer de l'illusion dangereuse que notre petit pays pourra tranquillement laisser son horloge arrêtée à l'heure qu'elle sonnait avant 1939. Car, et sans doute parce que nous jouissons encore du privilège inestimable qui fut le nôtre cinquante-trois mois durant, nous n'évaluons pas toujours à leur vraie mesure les grands courants politiques ou sociaux qui balayent et secouent de fond en comble d'autres pays, et nous croyons trop facilement que le retour à la paix nous réinstallerà sans heurts dans la routine de nos habitudes passées. Alors que, comme l'a si remarquablement relevé Robert de Traz, c'est en face d'un « homme nouveau » — et d'une femme nouvelle — qui ont souffert, désespéré, hâti, aimé, crain, souhaité, vécu intensément, et au prix de sacrifices sanglants... que nous allons nous trouver, qui ne nous comprendront plus et que nous comprendrons mal, si, dès maintenant, nous ne faisons pas l'effort nécessaire. En face aussi de collectivités nationales que la nôtre risque, et pour les mêmes raisons, de ne plus du tout comprendre non plus, et cela sous l'aiguillon des problèmes internationaux immédiats et inquiétants, auxquels il nous faudra donner une solution, sans que ni notre peuple ni notre opinion publique aient pris dès maintenant la peine de l'étudier.

C'est donc une tâche considérable que les circonstances déroulent devant nous, et qui dépasse de beaucoup la portée d'un questionnaire communiqué par les femmes d'un pays à celles d'un autre pays. Toutefois, et pour commencer par ceux des aspects de ce gigantesque problème qui nous concernent le plus spécialement, nous femmes, l'effort des Suédoises nous est précieux, non seulement com-

me un encouragement, mais encore comme un guide: non pas, bien entendu, qu'il soit question de le copier platement, car, répétons-le, la mentalité et les circonstances nordiques diffèrent des nôtres, mais pour nous inspirer de quelques-uns des problèmes qu'il soulève. C'est sous cet angle que certains de nos groupements féminins comptent l'aborder; et c'est parce que nous savons que des projets de réunions et de discussions sont élaborés ici et là que nous avons pensé utile d'apporter dans notre journal un aperçu des aspects de ce vaste programme.

II

Celles qui, les premières, y ont mis le nez n'ont pas eu tort de dire que ce questionnaire, si méticuleusement détaillé, est un monde; cent soixante-deux questions, assure-t-on, quelques-unes même subdivisées en sous-aliénas étiquetées à leur tour, et d'autres, très personnelles, dont l'intérêt nous échapperait complètement, si l'on ne nous avait averties que l'on désire que ces réponses puissent être utilisées pour un but statistique. Nos lectrices seront d'accord que nous laissons celles-ci de côté: évidemment, l'on voudrait en Suède pouvoir se rendre compte, selon la méthode américaine de l'Institut Gallup, de l'opinion qui prédomine dans diverses couches de la population féminine sur tel ou tel problème; mais nous qui voyons surtout dans ce questionnaire un instrument d'éducation, destiné à stimuler l'intérêt des femmes, consacrerons de préférence notre temps à cette autre tâche.

Deux grandes questions d'abord: *Que désirez-vous avant tout pour la prochaine période de paix?* 1. pour le monde? 2. pour votre pays? Et dans ce champ si vaste s'inscrivent les chapitres classant les différents domaines du travail, des loisirs, des problèmes sociaux et économiques, du confort, de la conduite générale de la vie, de la coopération internationale, des problèmes d'ordre moral et religieux, de l'éducation, de la formation professionnelle... que nous allons reprendre plus en détail.

(A suivre)

E. Gd.

Les Expositions

Mme E. Hainard

(Athéné, Genève du 29 janvier au 17 février)

Dans combien d'expositions n'avons-nous pu admirer déjà l'artiste bien connue qu'est Mme Hainard-Béchard! Mais en général, il s'agissait d'exposition collectives. Cette fois-ci, elle est seule, et la soixantaine d'œuvres qu'elle présente — huiles, aquarelles, dessins; paysages, portraits, natures mortes — occupent toutes les

XIII^e JOURNÉE D'ÉDUCATION à Neuchâtel
(Aula de l'Université)

18 et 19 février 1944

organisée sous les auspices du Département de l'Instruction publique, par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute, la Ligue Pro Familia, avec le concours des associations pédagogiques et féminines de la région.

PROBLÈMES ÉDUCATIFS DE L'HEURE

«L'amélioration de l'Etat ne réside pas dans la politique, mais dans l'éducation de vos enfants.» W.-E. Channing.

Vendredi 18 février, 20 h. précises:

Séance publique et gratuite:

Nos responsabilités en éducation féminine par Mme Elisabeth Huguenin éducatrice, Neuchâtel.

Samedi 19 février, 9 h. précises:

Inauguration par M. le conseiller d'Etat Camille Brandt, chef du Département de l'Instruction publique.

9 h. 30 : L'éducation qu'il nous faut, par M. Robert Dottrans, directeur des Etudes pédagogiques à l'Institut J.-J. Rousseau (Faculté des sciences de l'éducation), Genève.

10 h. 30 : Une éducation pour toutes : suggestions pour une neuvième année d'école des jeunes filles, par Mme Marguerite Evard, docteur ès lettres, présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, St-Sulpice.

14 h. : Préparation éthique des jeunes des deux sexes, par le docteur Alfred Carrard, ingénieur-directeur de l'Institut de psychologie appliquée, Lausanne.

NOTA : Chaque conférence sera suivie d'une discussion

salles de l'Exposition permanente de l'Athénée.

Ainsi que le rappelle M. Albert Schmidt dans une courte introduction, il y a un certain nombre d'années que trois membres de cette famille si remarquablement douée avaient réuni leurs travaux dans ces mêmes locaux: M. et Mme Hainard et leurs fils, ce jeune peintre de talent, pour qui les animaux sauvages de nos contrées n'ont pas de secrets.

Comme on aime à retrouver les fermes, les vergers, les coins de villages nichés dans leur savoureuse verdure, respirant la paix! C'est le frileux mars à Drize, à Bernex l'Avril, le pied du Salève en été, avec souvent «la maison», ici, un banc rustique, des fleurs, l'impression de dé-dé-tente des bonnes vacances...

Mais ce que nous préférons encore à tout, là où il nous semble que l'artiste excelle, ce sont ses portraits — portraits d'enfants, de jeunes femmes, son autoportrait, et plus encore «Jean l'Américain» vers lequel on se sent attiré par le regard et par toute la physionomie d'une vie intense. D'ailleurs une bonne moitié des soixante-quatre toiles, sous-verre, et crayons exposés sont des portraits, ce qui semble indiquer, si ce n'est une prédilection, en tous cas un penchant très net de l'artiste pour ce genre.

PENNELLO.



Association Suisse

pour le

Suffrage Féminin

Séance du Comité Central.

Ceux qui s'imaginent que les suffragistes sont des gens obsédés par une seule formule qu'ils répètent fanatiquement! seraient étonnés, s'ils assistaient à une séance des principaux chefs de ce mouvement, de constater combien variées et étendues sont leurs préoccupations d'ordre civique, national, économique, social et moral, toujours inspirées cela va sans dire, par l'idéal féministe de la collaboration des femmes à l'œuvre communale.

N'en prenons comme exemple que la dernière séance du Comité Central de l'Association nationale, tenue à Berne le 29 janvier, sous la présidence de Mme Vischer-Alloth (Bâle); et voyons comment la diversité des questions abordées couvrirait, si on les étudiait en détail, plusieurs colonnes de ce journal: Revision de la Constitution fédérale, rôle et place de la neutralité suisse dans une future organisation internationale, service militaire féminin et vote des femmes, question suédois et après-guerre, assurance vieillesse et invalidité, place des femmes dans les caisses mutuelles, créations d'occasions de travail, travail à domicile, lutte contre le marché noir... et nous en omettons certainement. Si l'on ajoute à cela les affaires administratives de l'Association elle-même, soit ses finances à propos du Secrétariat féminin suisse, la revision actuellement à l'étude de ses statuts, son projet d'un cours de week-end destiné comme celui de l'an dernier à la jeunesse, l'on réalisera combien vaste est le champ dans lequel se meuvent, avec un bel esprit de courage et de solidarité, nos suffragistes suisses.

Conférence des Présidentes de Sections.

Diverses circonstances, et notamment la démission de deux de ces présidentes accaparées

Le statut des gardes-malades en Suisse (suite et fin)

En règle générale, la garde-malade a à s'occuper de 6 lits, et de 5 seulement si elle est aidée par un personnel auxiliaire, mais non professionnel. La durée de travail varie entre 75 et 80 heures de travail par semaine, quand on sait qu'en n'en demande que 48 à une ouvrière en temps normal! Ajoutons tout de suite, pour calmer la légitime indignation de nos lectrices, qu'il existe en Suisse deux hôpitaux où l'on ne demande des gardes-malades que 43 1/2 à 46 heures, mais que par contre, et on ne saurait trop stigmatiser ce fait que, dans trois autres, le travail hebdomadaire de l'infirmière atteint, aujourd'hui encore, 90 1/2 à 93 heures.

Le service de nuit varie également dans les différentes maisons de santé entre 63 1/2 et 109 heures par semaine; dans la plupart des cas, il atteint 72 à 82 heures; parfois, les gardes-malades font six semaines de veilles consécutives. Or, ceux-là seuls qui ont déjà dû veiller un matin savent ce que représentent de tension nerveuse ces heures si longues à s'écouler; et encore s'agit-il là presque toujours d'un être cher, pour le soulagement duquel rien ne nous coûte. Mais lorsque 70 à 100 patients sont confiés à la surveillance ou au contrôle d'une seule femme, cela est tout semble-t-il, une charge dépassant presque les forces du... sexe faible.

Quoique la durée des vacances atteigne généralement quatre semaines (encore faut-il que les plus jeunes infirmières se contentent de moins), il n'arrive que trop souvent que des gardes tombent malades ou, éprouvées, doivent renoncer à leur activité bien longtemps avant l'âge. Une

statistique de 1929, due à M. Pflüger, montre que l'âge des infirmières en activité oscille entre 22 et 44 ans. Sur les 4270 gardes-malades recensées, 2350 seulement appartiennent à un ordre qui prend soin d'elles en cas de maladie; quant aux autres, malgré un traitement convenable, elles ne peuvent espérer, encore jeunes, être raisonnablement pensionnées, ce qui, pour beaucoup d'entre elles, équivaut presque à la misère.

Bien entendu, les gardes-malades ne sollicitent pas la pitié. Leur seul désir est d'être traitées comme il se doit, de pouvoir compter sur une protection légale, tant pour leur instruction professionnelle que pour l'exercice de cette profession. Elles demandent en même temps la réglementation des heures de travail d'une manière équitable et en fixent la durée à 60 heures par semaine. Mme le Dr. Leemann propose comme moyen terme 66 heures, avec au moins 24 heures de repos complet, ce qui équivaudrait à une journée de 11 heures de travail et nous semble amplement suffisant.

Pour réaliser ces projets, il faut naturellement engager un plus grand nombre de gardes-malades et du personnel auxiliaire supplémentaire, afin d'éviter aux infirmières les travaux éprouvants des nettoyages, par exemple, qui prennent tant de temps, et usent des forces, bien inutilement. Cette augmentation de dépenses serait compensée, d'abord par un travail plus satisfaisant, ce qui ne pourrait que profiter aux malades et même aux médecins; puis les cas de maladies des gardes-malades seraient diminués d'environ 50 %, et enfin le changement d'infirmières, en général coûteux, serait réduit au strict nécessaire, puisque la garde-malade étant plus ménagée et moins surmenée, son état de santé n'exigerait pas du repos répété, ni une interruption de son activité. Car il ne faut pas s'étonner si, parfois, le tra-

vail de la garde-malade est quelque peu négligé ou précipité, sa tâche trop lourde ne pouvant humainement pas être accomplie jusque dans ses moindres détails, ce qui risque d'être une cause de grandes difficultés entre médecins et malades.

Ce n'est pas seulement un devoir social que de prendre en considération les justes revendications des gardes-malades, de ces femmes au dévouement sans bornes, auprès desquelles nous trouvons aide et soins dévoués, mais aussi une nécessité absolue. Lorsque les conditions de travail des infirmières seront légalement réglées et améliorées, un plus grand nombre de jeunes filles choisiront cette noble carrière, car alors seulement elles pourront éviter à la communauté les dépenses, et éventuellement même faire faire des économies à l'assistance publique. Quant à elles-mêmes, elles pourront prolonger de beaucoup leur activité.

Avec notre système fédéraliste, point n'est besoin d'attendre que la Confédération résolve au mieux ces problèmes si importants; le char de l'Etat ne roule pas toujours à une vitesse accélérée et il suffirait qu'une réglementation cantonale, comme elle a déjà eu lieu dans quatre cantons, soit introduite partout. Peut-être pourra-t-on recourir, en attendant, à un contrat de travail pour les gardes-malades, comme celui qui vient d'entrer en vigueur pour les employés de maison. Toutes les infirmières, qu'elles travaillent dans un hôpital municipal, une clinique, une maison de santé ou chez des particuliers, seraient infinitiment reconnaissantes de pouvoir exercer leurs fonctions avec le sentiment certain d'une protection légale et d'une vieillesse à l'abri du besoin.

M. S.

(Librement traduit et résumé de l'enquête de Mme Leeman dans la «Veska»).

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.